



CONSEIL COMMUNAL
1270 TRÉLEX

PROCES-VERBAL DE LA
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 29 OCTOBRE 2018

Le Président, M. Philippe DEPIERRE, ouvre la séance à 20h15 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel - 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 juin 2018 - 3. Nomination d'une commission ad hoc pour la révision des statuts de l'ORPC - 4. **Préavis N° 5/2018** - Nouveau Règlement et tarif des émoluments du Contrôle des habitants - 5. **Préavis N° 6/2018** - Adoption du Règlement communal relatif à l'adoption de la nationalité suisse - 6. **Préavis N° 7/2018** - Demande de crédit de CHF 140'000 pour le remplacement du véhicule de voirie servant entre autres au salage, au déneigement et à l'arrosage - 7. **Préavis N° 8/2018** - Arrêté d'imposition pour l'année 2019 - 8. Mention des préavis à venir - 9. Communication(s) du Président - 10. Communication(s) de la Municipalité - 11. Propositions individuelles et divers.

1. **Appel**

31 Conseillers présents, 13 Conseillers excusés et 1 Conseiller absent.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 13 juin 2018**

Monsieur Werner REUST demande la parole. Dans la présentation du Parc Jura vaudois en préambule, il émet la remarque que le montant de la cotisation de la commune de Trélex de CHF 13'995 lui paraît élevé et il souhaite que vérification soit faite. Le Président et la secrétaire du Conseil en prennent note.

Pour le reste, le procès-verbal est approuvé par 27 oui et 3 abstentions.

3. **Nomination d'une commission ad hoc pour la révision des statuts de l'ORPC**

Monsieur le Président Philippe DEPIERRE donne la parole à Madame Evelyne VOGEL, Municipale qui représente Trélex au sein de l'Office Régional de Protection Civile, association intercommunale. La révision des statuts est motivée par le changement de siège de Nyon à Prangins. Madame VOGEL précise que cette commission doit comporter 3 membres.

Se présentent : Messieurs Marcello ALLECA, Philippe BAIL et Werner REUST.

4. **Préavis N° 5/2018 sur le nouveau Règlement et tarif des émoluments du Contrôle des habitants**

Le Président donne la parole au Syndic, Monsieur Yves RAVENEL, qui explique que le Règlement du Contrôle des habitants de la commune est inchangé depuis 1995 et qu'il convient de le réviser. Comparaison a été menée avec les tarifs des communes avoisinantes, dont la synthèse est présentée au Conseil dans le cadre du préavis. La Municipalité propose au Conseil de s'aligner sur les pratiques actuelles. La Commission des finances a estimé judicieux de modifier les émoluments de la Communication des renseignements à CHF 10.

Le Président donne la parole à Madame Patricia AUDETAT, de la Commission des finances. Madame AUDETAT lit le rapport de la Commission selon lequel, suite aux explications du Syndic Yves RAVENEL et du Municipal Pierre HOFMANN le 27 septembre 2018, elle estime avoir reçu réponses à ses questions et avoir été écoutée dans ses suggestions. Elle recommande donc l'adoption du nouveau Règlement.

Le Président ouvre la discussion. Monsieur Olivier MONTAGUTI, en relation avec l'article 4, fait remarquer que les frais de port pouvant augmenter à l'avenir, la surtaxe de CHF 2 pourrait être insuffisante et payée par le Contrôle des habitants.

Monsieur le Syndic lui répond qu'il sera alors peut-être nécessaire d'adapter l'article.

L'assemblée n'ayant plus de question, Monsieur le Président passe au vote.

Le Préavis 5/2018 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis N° 6/2018 concernant l'adoption du Règlement communal relatif à l'adoption de la nationalité suisse

Le Président donne la parole au Syndic, Monsieur Yves RAVENEL, qui rappelle que la raison de ce préavis tient à l'entrée en vigueur le 1.1.2018 de la nouvelle Loi fédérale sur la nationalité.

Le Règlement d'application vaudois fixe le cadre d'harmonisation à chaque niveau. À l'écran, Monsieur RAVENEL présente un tableau comparatif entre anciennes et nouvelles conditions.

L'impact sur les communes réside dans l'adoption d'un Règlement communal fixant toutes les étapes de la procédure, la marge de manœuvre des communes étant limitée.

Une partie des compétences est municipale. La première est la délégation d'enquête de naturalisation auprès d'une personne sur mandat. Il n'est plus possible de procéder ainsi et la personne doit désormais être employée par la commune et assermentée, avec la mise à disposition de locaux pour les auditions et les questionnaires écrits. Une ligne apparaîtra au budget prochainement soumis au Conseil.

Les émoluments entrent dans le cadre strict mentionné dans le Règlement d'application, avec un tarif dans le haut de la fourchette.

La deuxième compétence municipale tient à la durée nécessaire de résidence des candidats dans la commune pour effectuer la demande de naturalisation, durée que la Municipalité propose de chiffrer à un an minimum. Si rien n'est mentionné dans le Règlement, aucune durée ne serait requise ; une année correspond à la vision que la Municipalité propose pour une bonne intégration dans la commune de Trélex.

Démontrant la procédure à l'écran, Monsieur RAVENEL précise qu'elle peut se faire simplement en ligne, avec un lien dirigeant vers le site du Canton puis la marche à suivre. Il demande au Conseil d'accepter le préavis en introduisant la durée de résidence requise d'une année minimum.

Le Président donne la parole à Monsieur Marcello ALLECA qui s'exprime au nom de la Commission ad hoc, en remplacement de Monsieur Anthony MURDOCH, excusé.

Monsieur ALLECA rappelle que la question posée est simple, même si la nouvelle loi est complexe, et que la question revient à adopter 2 articles dans le règlement d'application communal, soit :

- Article 1, durée du séjour conformément à l'art 13 de la loi : Le candidat à la naturalisation doit avoir résidé dans la commune une année au moins avant le dépôt de sa demande ;
- Article 2 : l'entrée en vigueur dès son approbation par le chef de Département concerné.

La Commission partage l'avis de la Municipalité sur cette durée minimale d'une année de résidence dans la commune et recommande au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

Monsieur Stephan WENGER pose deux questions : pourquoi une durée minimale est-elle introduite et pourquoi ne pas s'aligner sur la durée requise dans le canton ? En effet, si le canton a opté pour une durée de 2 ans, c'est qu'elle permet la mobilité d'une commune à l'autre, par exemple entre communes proches. Se référant au rapport de gestion annuel de la Municipalité, il rappelle que chaque année l'on peut constater le nombre élevé de résidents étrangers, qui paient d'ailleurs leur impôts dès la 1^{er} année. Pour lui, cette durée d'une année serait un message incohérent et peu favorable à la bienvenue.

Estimant la question légitime, Monsieur le Syndic lui répond que la durée minimale d'une année permet de se rendre compte si les candidats viennent aux manifestations, comprennent le fonctionnement de la commune, et correspond aussi à l'accession à la bourgeoisie de Trélex. Il relève d'ailleurs que 2 membres de la Commission en ont fait l'expérience et se sont sentis bien accueillis.

Monsieur François VAUTIER demande combien de cas en moyenne sont concernés chaque année.

Le Syndic lui répond que, les dernières années, il n'y en a pas eu beaucoup. La secrétaire municipale, Madame Lucia SUVÀ, présente, mentionne une vingtaine d'auditions en 2017 contre 5 à 10 les années précédentes, avec une nette augmentation fin 2017, en raison de la nouvelle loi entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2018 ; aucune depuis le 1^{er} janvier, et seulement 1 à 2 auditions sont encore prévues en 2018. Monsieur RAVENEL ajoute que les demandes déposées en 2017 sont traitées selon l'ancienne loi même si les auditions sont faites en 2018. Il a fallu réfléchir à comment procéder au niveau communal, créer un questionnaire à choix multiple. Peu de communes sont actuellement prêtes.

Monsieur ALLECA précise qu'à son avis, en sus de l'intégration, l'identification au lieu est importante et que lui-même s'identifie autant à son lieu de naissance qu'à son lieu de bourgeoisie. Ainsi, pour le candidat, il importe de bien réfléchir au moment auquel il dépose sa demande.

En l'absence de question ou remarque supplémentaire, le Président procède au vote.

Le Préavis 6/2018 est accepté par 29 oui et 1 non.

6. Préavis N° 7/2018 concernant la demande de crédit de CHF 140'000 pour le remplacement du véhicule de voirie servant entre autres au salage, au déneigement et à l'arrosage

Monsieur le Président donne la parole au Municipal Monsieur Cédric MARZER, qui rappelle que l'origine du préavis tient dans la panne en février du véhicule communal AEBI.

Il présente la réflexion menée par la Municipalité : le véhicule date de 1988, est rustique, sa transmission et la boîte ont lâché, et le devis de réparation se monte à presque CHF 10'000, tandis que subsiste la crainte que d'autres pièces lâchent, comme le moteur, avec des frais importants à la clé. Le 2^e véhicule, Toyota Dyna acheté en 2007, est pratique pour le transport de matériaux, car il a une benne et une grue, mais n'est pas prévu pour le déneigement (2 roues motrices). Monsieur MARZER explique le cahier des charges des véhicules : en hiver, déblayage et déneigement (le canton s'occupe des routes cantonales), et surtout salage ; en été, déplacement de matériel et transport de matériaux (graviers, plantations, arrosage...) effectués avec le véhicule AEBI par 2 employés municipaux et l'apprenti.

La Municipalité a évalué plusieurs options possibles : réparer le véhicule en panne avec la crainte de frais conséquents et le recalage à l'inspection, donc une solution provisoire ; se limiter au véhicule Dyna avec le problème des services hivernaux qui ne seraient plus assurés notamment en cas de neige, entraînant un besoin de sous-traitance et la diminution de flexibilité ; acheter un véhicule de série (tel un pick-up pour CHF 25'000 à 30'000), avec la restriction qu'il n'effectue pas le déneigement (l'embrayage souffre et puissance moindre).

L'option retenue par la Municipalité s'est donc portée sur l'achat d'un véhicule de voirie spécifique qui présente l'avantage de la sécurité, la possibilité de charge et l'adaptation au déneigement. Des offres

ont été demandées et des véhicules essayés. L'accent a été mis sur un véhicule de taille moyenne ayant la capacité suffisante pour les employés, une charge suffisante avec 2800 kg, qui répondent aux normes environnementales et dont la maintenance puisse se faire dans la région.

Le Président donne la parole à Monsieur Jean-Baptiste GERODOLLE qui lit le rapport de la Commission route-éclairage-voirie, en l'absence de son président Monsieur Philippe AEBI. La Commission remet en question l'objet proposé, mais pas le montant du crédit demandé au Conseil et propose de refuser le préavis.

Monsieur le Président le remercie pour cet avis et donne la parole à Monsieur Pierre-André CUVIT pour la Commission des finances. La Commission des finances propose d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

Monsieur GERODOLLE précise que beaucoup de travaux ont été effectués avec le véhicule AEBI et relève avoir trouvé un véhicule pour CHF 72'847. Il mentionne qu'il y en a un à Genolier qui remplit les conditions.

Monsieur MARZER répond que le volume d'un véhicule a un impact sur ses capacités. De l'avis de la Municipalité, multiplier les véhicules n'est pas une solution.

Monsieur Jean-Charles SAILLAND pose 2 questions : l'une sur les possibilités financières de soustraction, l'autre sur l'impact environnemental.

Monsieur MARZER lui répond que le véhicule respecte les normes environnementales. Pour la soustraction, le critère à prendre en compte est la difficulté d'accès au véhicule en cas de neige.

Monsieur RAVENEL juge les questions légitimes, mais insiste sur l'étude menée sur toutes les options possibles. L'amortissement à envisager serait de CHF 7'000/an sur 20 ans ou 14'000 sur 10 ans. S'est posée la question avec la Commission des finances d'acheter un véhicule suisse mais qui coûterait CHF 250'000. Or, le véhicule proposé est un véhicule de démonstration qui répond aux attentes et présente un prix cohérent.

Le Président donne la parole à Monsieur Roman DAEPPEN, qui se dit sensible à la polyvalence de l'outil mais demande quelle connaissance on a de la durabilité des options qui sont multiples. Il demande également si une formation des employés sera nécessaire.

Le Municipal Monsieur MARZER répond que l'accent est mis sur la recherche du modèle avec un moteur moderne, le moins de gadgets et avec une durée de vie estimée à 20 ans, et que le personnel sera formé.

Monsieur Jean-Baptiste GERODOLLE ajoute qu'il se propose de chercher d'autres options.

Monsieur le Syndic oppose un refus net, arguant que la Municipalité a effectué ce travail de recherche et que le Conseil doit se prononcer uniquement sur l'acceptation du montant soumis au préavis.

Monsieur Stephan WENGER demande combien l'on paie chaque année pour le déneigement et pourquoi les véhicules de Gingins et de Genolier ne répondent pas aux besoins de Trélex.

Monsieur MARZER répond que le modèle proposé est optionnel et qu'à Gingins le véhicule n'est pas utilisé pour le déneigement des rues mais seulement pour l'arrosage. Quant au montant annuel, sans pouvoir le chiffrer précisément, il répond qu'il est supérieur à CHF 14'000.

Le Président donne la parole à la Municipale Madame Odile ROCHAT, qui s'exprime en tant qu'ancienne responsable de ce dicastère. À Genolier, le véhicule déneige pour CHF 70'000/an, mais il n'existe pas de

comparaison entre les villages. Elle conseille de choisir un véhicule qui ne soit pas trop léger qu'il faudrait réparer souvent. Elle ajoute qu'il est essentiel de disposer d'un véhicule de déneigement communal.

De nombreux avis s'étant exprimés, le Président propose de passer au vote.

Le Préavis 7/2018 est accepté par 23 oui, 3 abstentions et 4 refus.

7. Préavis N° 8/2018 sur l'arrêté d'imposition pour l'année 2019

Monsieur le Président donne la parole au Municipal Monsieur Pierre HOFMANN.

Monsieur HOFMANN explique que la Municipalité propose de maintenir le taux d'imposition de 57%, car la RIE III touchera essentiellement les communes qui ont des entreprises sur leur territoire, affectant peu Trélex. Plusieurs solutions ont abouti dans les négociations avec l'ADCV. Le budget 2019 équilibré reflète les acomptes de la facture sociale et la péréquation. Les comptes communaux sont positifs ces 2 dernières années. Pour l'année 2018, il est trop tôt pour tirer un bilan.

Monsieur HOFMANN relève 2 points du rapport de la Commission :

- Les liquidités : avec un montant annuel d'environ CHF 2 millions pour la facture sociale, depuis le remboursement du trop payé, on tourne à nouveau avec CHF 4 millions de liquidités
- Le permis d'exploiter la gravière : c'est l'entreprise Ronchi qui l'a reçu, pas la Commune.

Monsieur Henri VANNOD lit le rapport de la Commission des finances, qui recommande au Conseil d'accepter le préavis.

Le Président propose à l'assemblée de s'exprimer.

Madame Sarah BERNEY demande des explications sur la RIE III et sur les comptes de la péréquation.

Monsieur HOFMANN répond que la réforme touche différemment les communes. Trélex est concerné plutôt par la facture sociale et a reçu le montant des acomptes à payer. Le budget reste équilibré, à la différence des communes qui ont vécu sur les rentrées fiscales d'entreprises, comme Rolle. Pour la péréquation, c'est un calcul complexe qui décide du montant pour la commune.

En l'absence de questions supplémentaires, le Président propose de passer au vote.

Le Préavis 8/2018 est accepté à l'unanimité.

8. Mention des préavis à venir

Monsieur le Président demande à la Municipalité si elle souhaite annoncer des préavis.

N'ont aucun préavis à annoncer : les Municipales Mesdames Evelyne VOGEL et Odile ROCHAT, le Municipal Monsieur Cédric MARZER et le Syndic Monsieur Yves RAVENEL.

Monsieur Pierre HOFMANN, Municipal des finances, annonce qu'il présentera le budget 2019 à la séance de décembre du Conseil.

9. Communication/s du Président

Monsieur Philippe DEPIERRE, Président, adresse les communications suivantes au Conseil :

- Il félicite le Syndic pour son accession à la présidence du Grand Conseil vaudois en 2019 et propose à l'assemblée de l'applaudir.
- Il annonce la création d'une nouvelle adresse électronique pour les communications de et au Conseil qui est : conseilcommunal@trelex.ch, Un envoi sera fait prochainement, permettant également qu'en soient informés les conseillers excusés et les absents de la présente séance.

- Pour les votations du 25 novembre, 3 objets étant soumis au vote, 3 personnes sont requises. Se portent volontaires Mesdames Karin VITALE et Evelina GIROD et Monsieur Bastien MORAX.
- Le calendrier des séances du Conseil communal en 2019 est le suivant : mardi 19 février (en réserve), mercredi 10 avril, jeudi 20 juin, jeudi 12 septembre (en réserve), mercredi 9 octobre et vendredi 6 décembre.
- À la prochaine séance, le Bureau du Conseil présentera un préavis pour fixer la rémunération de la secrétaire pour son travail concernant les séances du Conseil.
- La FEDEVACO, fédération vaudoise de coopération, tient son assemblée générale le 14 novembre à 20h30 à Begnins. Des invitations pour les membres du Conseil peuvent être retirées auprès de Monsieur le Président.
- La prochaine séance du Conseil se tiendra vendredi 7 décembre, suivie du traditionnel repas.

10. Communication/s de la Municipalité

Monsieur le Président donne la parole à Madame Evelyne VOGEL qui souhaite rappeler le rôle du mécanisme de financement de projets par des fonds tiers au sein du DISREN de Région de Nyon (ex-Conseil Régional). Le Conseil communal de Trélex a accepté il y a déjà un certain temps de participer.

Les fonds tiers proviennent de la Confédération, du Canton de Vaud, des fonds liés au Grand Genève, des participations d'entreprises privées liées au projet et des communes locales. Le DISREN fonctionne depuis 2016 et conclut en 2019 sa phase expérimentale. 100% des projets ont été validés par le Conseil intercommunal.

Sur un coût total en 2017 de CHF 39'320'993, la part des fonds tiers obtenus représente CHF 32'937'543, avec un investissement régional restant de CHF 6'383'450, à charge de toutes les communes. L'impératif à respecter est que l'investissement ne dépasse jamais le point d'impôt dans l'année d'une commune. Le plafond du DISREN calculé au niveau régional présente un impact moyen de 0,41 point d'impôt. Avec 2 communes seulement qui n'ont pu participer, entre en action un fonds de compensation de CHF 3'500.

La répartition des investissements régionaux en 2017 en CHF :

- Liaison modes doux Gare de Rolle à Mont-sur-Rolle :	110'000
- Étude de réalisation de Maisons des vins :	103'000
- Mise en œuvre 2° phase réseau QQE Eco-Terre Sainte :	249'225
- Mise en œuvre 2° phase réseau QQE Frontière :	280'000
- Passage inférieur Gare de Gland :	1'837'347
- Réaménagement RC1 à Mies, Tannay, Founex, Coppet :	3'020'000
- 1° étape pôle tourisme de nature à la Givrine :	349'560
- Étude projet d'extension Musée du Léman :	434'318

Pour Trélex, le montant pour l'année 2017 se chiffre à CHF 29'938.

Madame VOGEL rappelle que les projets soutenus par le DISREN sont diversifiés dans leurs domaines d'investissement et leur répartition géographique.

Au 1^{er} trimestre 2018, le coût total des projets se monte à CHF 16'234'272, financés par des fonds tiers à hauteur de CHF 14'101'472, pour une participation régionale de CHF 2'132'800.

Parmi ces projets, citons le domaine skiable Dôle-Dappes-Tuffes.

Madame VOGEL souhaite communiquer régulièrement au Conseil sur les activités de Nyon Région et montre un dépliant, également conçu à cet effet.

Par ailleurs, elle annonce au Conseil que le parking de La Tour est presque terminé, 2 arbres devant encore être plantés et 2 supports à vélos aménagés devant le Greffe.

Monsieur le Président remercie Madame VOGEL.

Monsieur Cédric MARZER remercie le Conseil pour l'adoption du préavis relatif au véhicule de voirie et annonce que la réfection des chemins agricoles a été réalisée.

La Municipale Madame Odile ROCHAT n'a rien à communiquer.

Le Municipal Monsieur Pierre HOFMANN expose 2 points :

- Concernant l'extraction de gravier en forêt : le déboisement débutera fin de la 1^{ère} semaine de novembre ; l'ouverture de la gravière est prévue au printemps 2019 ;
- Concernant la forêt : la commission de sylviculture a été invitée à une sortie avec une délégation de la Municipalité ; Monsieur HOFMANN compte sur un rapport de la Commission pour la séance du 7 décembre.

Monsieur le Syndic remercie le Conseil pour l'adoption des 4 préavis. Il rappelle que la Municipalité souhaite œuvrer dans la transparence pour une bonne communication avec le Conseil. Il remercie également ses collègues ainsi que la Secrétaire municipale, Madame Lucia SUVÀ, qui est applaudie. Au sujet de l'Auberge, il informe que la partie finances arrive à bout touchant et que le préavis devrait être respecté. Trois appartements sont actuellement loués.

Monsieur le Président remercie pour ces diverses informations et Monsieur Yves RAVENEL convie l'assemblée au verre de l'amitié à l'issue de la séance.

11. Propositions individuelles et divers

Monsieur le Président donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Henri VANNOD prend la parole et pose la question de l'utilité de l'éclairage toute la nuit devant l'Auberge, surtout côté Genève, qu'il qualifie d'excessif et puissant comme en plein jour. Il demande s'il est possible d'éteindre par exemple de 23 heures à 5 heures du matin et si des locataires ont émis des remarques à cet égard.

Selon Monsieur RAVENEL, aucune remarque n'a été enregistrée. Il précise que le système veut que l'éclairage diminue d'intensité la nuit.

Monsieur VANNOD insiste sur le manque de nuance dans l'éclairage.

Monsieur le Président conclut qu'il sera sans doute nécessaire de réaborder ce sujet ultérieurement.

Monsieur François VAUTIER prend la parole pour émettre un vœu à l'adresse de la Municipalité, selon l'article 63 du Règlement du Conseil communal :

Le règlement sur l'utilisation de la déchetterie intercommunale stipule que celle-ci est destinée à l'usage exclusif des personnes physiques ayant leur domicile dans une des trois communes, ainsi que des entreprises et ce uniquement pour leurs déchets ménagers.

Monsieur VAUTIER soulève la question des nombreux cas d'abus constatés par l'employé, dont l'autorité n'est pas respectée par les contrevenants.

En effet, plusieurs entreprises domiciliées à Gingins ou Chésereux déversent des déchets qui ne correspondent pas à la notion de déchets ménagers. Ainsi, des camionnettes remplies de containers de verres vides ou de grandes quantités de matériaux d'emballage et de carton déversent régulièrement leur chargement dans les bennes réservées aux personnes physiques, si bien que ces bennes, remplies à la veille du weekend, ne bénéficient plus aux autres usagers.

Renseignements pris, il semble que les municipalités de Gingins et Chésereux aient une attitude laxiste et qu'elles autorisent facilement des exceptions.

Il faut noter que l'élimination de ces déchets augmente la facture payée par les personnes physiques, dont les contribuables de Trélex.

Monsieur VAUTIER émet le vœu que la Municipalité de Trélex insiste auprès de ces partenaires pour :

- Faire en sorte que le règlement d'utilisation de la déchetterie intercommunale soit respecté,
- Prévoir si nécessaire avec les communes partenaires une modification du règlement afin que des mesures puissent être prises auprès des usagers irrespectueux,
- Revoir la répartition financière intercommunale, si les communes partenaires persistent dans une politique accordant des exceptions aux entreprises.

Monsieur MARZER rapporte que cet état de fait a été soulevé. Ont été proposés le contrôle par un Securitas et l'ajout de noms aux cartes d'utilisateurs.

Monsieur VAUTIER objecte que des badges ne résoudraient pas la situation, car l'employé ne parvient pas à se faire respecter, comme si l'on avait affaire à une « petite mafia ».

Monsieur MARZER se dit preneur d'information et relève que l'éco-point est également sujet à abus.

Monsieur Jean-Baptiste GERODOLLE prend la parole et regrette avoir appris le début des travaux à la gravière par le journal *La Côte* plutôt que par la Municipalité.

Monsieur le Syndic répond que le permis d'exploiter a paru dans la FAO.

Dans le contexte actuel de sécheresse dans la région, Monsieur Werner REUST souhaite recevoir une brève information sur l'état des sources et du ravitaillement.

Monsieur MARZER lui répond qu'il dispose de peu de nouvelles, mais que les sources permettent encore un bon approvisionnement. En cas de nécessité, le lac comble les besoins de toute façon.

Monsieur Stephan WENGER transmet ses vifs remerciements pour les places de vélos, non seulement pour leur emplacement mais aussi leur esthétique. Il ajoute qu'en octobre 2017 la Municipalité avait indiqué son intention de disposer des emplacements pour véhicules électriques « dans le futur » et demande des précisions.

Madame VOGEL explique que des tubes ont été placés pour des véhicules électriques, mais que la Municipalité n'a pas encore décidé de la date d'entrée en fonction. Il ne reste qu'à installer des panneaux.

Madame Karin VITALE prend la parole et souhaite savoir s'il y a un budget pour rafraîchir la Tour et l'éclairer pour la mettre en valeur.

Madame ROCHAT répond qu'il s'agit de terminer le parking en premier. Elle note que des démarches auprès du service des Monuments historiques ne sont pas simples et qu'il conviendrait de les inviter.

Madame VITALE demande si les tenanciers de l'Auberge tiennent la Municipalité au courant de la fréquentation.

Le Syndic répond qu'ils sont soucieux de la perception de la clientèle et qu'il y a du bon et du moins bon. La fréquentation a été importante au début.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Alain BAIL qui fait 3 annonces :

- Les Festifs de Trélex organisent une soirée Papet vaudois à la salle polyvalente le samedi 17 novembre dès 19h, au prix de CHF 30 ;
- La participation à la soirée du 1^{er} août se monte à plus de 500 personnes ;
- Pour les Fenêtres de l'Avent, 20 jours sont déjà réservés sur les 23. Il recueille les demandes.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Pierre-André CUVIT qui souhaite voir améliorer le rond-point des Migerendes qu'il qualifie de « l'un des plus moches ».

Monsieur MARZER lui répond que l'entreprise Jaggi ayant eu un problème avec l'arrosage et qu'une solution est cherchée.

Monsieur Jean-Charles SAILLAND souhaite voir favorisées les entreprises locales pour maintenir un bassin vivant.

Monsieur Stephan WENGER demande si une porte de grange est prévue à la Ferme Galé, selon le souhait de ses habitants.

Madame ROCHAT précise qu'un sas d'entrée a été installé et que la porte d'origine a été conservée. Les fenêtres côté Genève seront changées. Quant à l'étanchéité de la cave, les travaux ont pris du retard.

Monsieur Stephan WENGER demande si l'on a des nouvelles de l'avenir de la poste de Trélex, qui semble condamnée.

Monsieur Yves RAVENEL répond que la Municipalité a été approchée dans le cadre de la fermeture. Il communique sa crainte ainsi que l'engagement de la Municipalité dans ce dossier.

Monsieur Jean-Charles SAILLAND demande des nouvelles du dépôt du Nyon-St-Cergue.

Monsieur RAVENEL lui répond que des négociations entre l'Office des routes et le NStCM retardent les travaux, probablement à début 2019. Le changement sera vraiment pour 2020.

L'assemblée n'ayant plus de remarque ni de question, Monsieur le Président clôt la séance à 22h 20.

Le Président
Philippe DEPIERRE



La secrétaire
Catherine DUBOIS-PELERIN